

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Le-projet-de-loi-d-orientation-sur,10133>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Le projet de loi d'orientation sur l'énergie**

13 mai 2004

Le projet de loi d'orientation sur l'énergie

Lettre n°162 du 13/05/2004

Nicolas Sarkozy, ministre d'État, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, a présenté, le 5 mai en Conseil des ministres, un projet de loi d'orientation sur l'énergie. Il fait suite au Débat national sur l'énergie, organisé du 18 mars au 24 mai 2003 (voir LG n° 139), et a pour objectif de définir les grandes orientations de la politique énergétique de la France.

Par ailleurs, il complète la législation actuelle par des mesures concernant la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et la qualité des réseaux de transport et de distribution d'électricité. "La politique énergétique doit faire face à deux défis majeurs : la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et une probable augmentation à moyen terme des prix du pétrole et du gaz", a déclaré le ministre.

La politique énergétique vise quatre objectifs :

- garantir la sécurité de l'approvisionnement de la France pour éviter toute pénurie. Il s'agit également de protéger notre économie des variations des prix du pétrole ;
- préserver l'environnement et lutter contre les gaz à effet de serre qui devront être réduits au quart de leur volume actuel d'ici à 2050 ;
- veiller à la stabilité des prix de l'énergie, tant pour les particuliers que pour les industries en période de concurrence internationale ;
- garantir l'accès de tous à l'énergie sur le plan géographique et préserver l'égalité de chaque citoyen.

Les axes de la réforme

Pour atteindre ces objectifs, quatre axes de réforme sont proposés :

- réduire l'intensité énergétique (rapport entre la consommation d'énergie et le produit intérieur brut, PIB) de 2%, dès cette année, grâce à une meilleure information et des incitations en matière de fiscalité énergétique. Le projet de loi prévoit notamment l'instauration d'un certificat d'économie

d'énergie, pour les particuliers et les entreprises, et un renforcement de la réglementation thermique des bâtiments. Ces actions concerneront les secteurs de l'habitat, des bureaux, des transports et de l'industrie ;

- assurer le développement des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire thermique, la biomasse (dont le bois et les biocarburants), l'hydraulique et le domaine de l'éolien. Par ailleurs, il s'agira de préparer l'avenir du secteur nucléaire par la construction d'un réacteur européen à eau pressurisée (EPR) ;

- développer un réseau de transport efficace et des capacités de stockage suffisantes pour garantir la sécurité d'approvisionnement de la France ;

- favoriser la recherche, notamment dans les domaines énergétiques, comme la captation du gaz carbonique, les énergies renouvelables ou le stockage des déchets nucléaires. Ces mesures dépendront de la mobilisation de tous les acteurs (collectivités territoriales, entreprises et citoyens). Par ailleurs, la France visera à promouvoir les principes de sa politique énergétique au niveau européen.